



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUDE

CALENDRIER 2009-2010

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS DE CATEGORIE A, B ET C



**ATTENTION : UN CALENDRIER
COMPLEMENTAIRE SERA A VOTRE
DISPOSITION EN MAI 2009
concernant les concours
transférés du CNFPT en catégorie
A ET B**

Ce calendrier des concours est établi à titre indicatif, il pourra être modifié en cours d'année, le Centre de Gestion de l'Aude ne pourra être considéré comme responsable des conséquences de ces modifications.

COMMENT RETIRER UN DOSSIER D'INSCRIPTION ?

↳ au siège du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude – Service concours – Maison des Collectivités – 85 Avenue Claude Bernard – BP 90102 - 11022 CARCASSONNE CEDEX ☎ : 04.68.77.79.79 (horaires d'ouverture : 8h00 / 18h00).

↳ **OU pré-inscription sur le site du Centre de Gestion de l'Aude : www.cdg11.fr. (pour les concours organisés par le Centre de Gestion de l'Aude)**

↳ OU peuvent être envoyés aux intéressés sur simple demande manuscrite accompagnée d'une enveloppe (format 21 X 29,7 cm) timbrée à 1,30 euros.

↳ Pour les concours organisés par plusieurs Centres de Gestion agissant en commun dans le cadre d'un partenariat, les dossiers peuvent être retirés dans l'un des Centres de Gestion concernés :

<p>Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude</p> <p>Maison des Collectivités 85 Avenue Claude Bernard BP 90102 11022 CARCASSONNE CEDEX</p> <p>☎ 04.68.77.79.79</p> <p>www.cdg11.fr</p>	<p>Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard</p> <p>183 Chemin du Mas Coquillard 30900 NIMES</p> <p>☎ 04.66.38.86.98 ou 04.66.38.86.85</p> <p>www.cdg30.fr</p>	<p>Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales</p> <p>6 rue de l'Ange 66901 PERPIGNAN CEDEX</p> <p>☎ 04.68.34.84.71</p> <p>www.cdg66.fr</p>	<p>Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault</p> <p>254 rue Michel Teule Zone d'activités d'Alco 34184 MONTPELLIER CEDEX 4</p> <p>☎ 04.67.04.38.81</p> <p>www.cdg34.fr</p>	<p>Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère</p> <p>2 Bis Bd Théophile Roussel 48000 MENDE</p> <p>☎ 04.66.65.30.03</p> <p>www.cdg48.fr</p>
--	--	---	---	---

**AUCUN DOSSIER NE SERA DELIVRE EN DEHORS DES PERIODES DE RETRAIT INDIQUEES SUR CE CALENDRIER –
AUCUN RESULTAT DE CONCOURS NE SERA COMMUNIQUE PAR TELEPHONE**

Niveau V : BEP/CAP/BEPC ou équivalent – Niveau IV : BAC ou équivalent – Niveau III : DEUG / DUT / BTS ou équivalent
Niveau II : Licence / Maîtrise ou équivalent – Niveau I : DESS / DEA ou équivalent.



AVERTISSEMENT

Le Centre de Gestion de l'Aude prévient les candidats contre les avis de concours territoriaux adressés par voie télématique ou par voie de presse (hors cadre des annonces légales et officielles), par des organismes privés. Ces avis contiennent la plupart du temps des indications erronées et sont prétexte à accéder via le téléphone à des plates-formes de services aux communications surtaxées.

Il est rappelé que les **seuls** organismes habilités à diffuser la bonne information relative aux concours territoriaux sont les suivants :

- Le Centre de Gestion de l'Aude ou ses partenaires aux numéros indiqués sur la page précédente ou sur leurs sites Internet.
- La Fédération Nationale des Centres de Gestion : site Internet : www.fncdg.com pour les calendriers de concours des autres centres de gestion.

CONCOURS

FILIERE ADMINISTRATIVE				
Concours	Conditions d'inscription	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Dates des épreuves
<p>REDACTEUR TERRITORIAL</p> <p>CAT B</p> <p>Concours organisé par le CDG 11 (en partenariat avec le CDG 30, 34, 48 et 66)</p>	<p><u>Concours externe :</u></p> <p>1 être titulaire de l'un des diplômes suivants :</p> <p>a) Baccalauréat ou titre prévu par l'arrêté du 25 août 1969 modifié fixant la liste des titres admis en dispense du Baccalauréat de l'enseignement du second degré en vue de l'inscription dans les universités ;</p> <p>b) Titre ou diplôme homologué au niveau IV des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi du 16 juillet 1971 ;</p> <p>2 Ou avoir subi avec succès l'examen spécial d'accès aux études universitaires, ou être titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires.</p> <p><u>Concours interne :</u></p> <p>ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p><u>3ème concours :</u></p> <p>Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles, d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à la gestion administrative, financière ou comptable, ou avoir contribué à l'élaboration et à la réalisation d'actions de communication, d'animation, de développement économique, social, culturel, sportif, de loisirs ou de tourisme</p> <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>	<p>Du 17 mars au 16 avril 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p>Jusqu'au 28 avril 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p>Le 16 septembre 2009</p>

FILIERE ADMINISTRATIVE

Concours	Conditions d'inscription	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Dates des épreuves
<p style="text-align: center;">ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ère} CLASSE</p> <p style="text-align: center;">CAT C</p> <p>Concours organisé par le CDG 11 (pas de partenariat ; concours organisé dans chaque département de la région Languedoc Roussillon individuellement aux mêmes dates)</p>	<p style="text-align: center;"><u>Concours externe :</u></p> <p>à un concours externe aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente,</p> <p style="text-align: center;"><u>Concours interne :</u></p> <p>aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique</p> <p style="text-align: center;"><u>3ème concours :</u></p> <p>aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice, soit d'activités professionnelles comportant des fonctions administratives d'exécution, de comptabilité, d'accueil du public, de documentation, ou la mise en œuvre d'actions d'animation économique, sociale ou culturelle, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>	<p style="text-align: center;">Du 1^{er} octobre au 29 octobre 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p style="text-align: center;">Jusqu'au 12 novembre 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p style="color: red; font-size: 2em; font-weight: bold;">Le 17 mars 2010</p>

FILIERE ANIMATION

Concours	Conditions d'inscription	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Dates des épreuves
<p style="text-align: center;">ANIMATEUR TERRITORIAL</p> <p style="text-align: center;">CAT B</p> <p>Concours organisé par le CDG 66 (en partenariat avec les CDG 11, 30 et 34)</p>	<p style="text-align: center;"><u>Concours externe</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires du brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse ou du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport dans les spécialités correspondant à la définition des missions confiées aux membres du cadre d'emplois et dont la liste est précisée par un arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé de la jeunesse.</p> <p style="text-align: center;"><u>Concours interne</u></p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de quatre ans au moins de services publics, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p style="text-align: center;"><u>3ème concours</u></p> <p>Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p> <p>Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à la coordination et la mise en œuvre d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale.</p> <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>	<p style="text-align: center;">Du 17 mars au 16 avril 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p style="text-align: center;">Jusqu'au 28 avril 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p style="text-align: center; color: red; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">Le 24 septembre 2009</p>

FILIERE ANIMATION

Concours	Conditions d'inscription	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Dates des épreuves
<p style="text-align: center;">ADJOINT D'ANIMATION 1^{ère} CLASSE</p> <p style="text-align: center;">CAT C</p> <p>Concours organisé par le CDG 48 (en partenariat avec les CDG 11, 30, 34 et 66)</p>	<p style="text-align: center;"><u>CONCOURS EXTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVES</u></p> <p><u>Concours externe</u></p> <p>Candidats titulaires du brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien.</p> <p><u>Concours interne</u></p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs.</p> <p><u>3^{ème} concours</u></p> <p>aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice, soit d'activités professionnelles correspondant à la réalisation d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p> <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>	<p style="text-align: center;">Du 4 février au 4 mars 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p style="text-align: center;">Jusqu'au 16 mars 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Le 8 septembre 2009</p>

FILIERE CULTURELLE

Concours	Conditions d'inscription	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Dates des épreuves
<p>ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1^{ère} CLASSE</p> <p>CAT C</p> <p>Concours organisé par le CDG 34 (en partenariat avec les CDG 11, 30, 48 et 66)</p>	<p style="text-align: center;"><u>Concours externe</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles.</p> <p style="text-align: center;"><u>Concours interne</u></p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de quatre années au moins de services publics effectifs, dont deux années au moins dans les services d'un musée, d'une bibliothèque, des archives, de la documentation ou des parcs et jardins.</p> <p style="text-align: center;"><u>3ème concours</u></p> <p>Ouvert aux candidats qui justifient de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, soit d'activités professionnelles correspondant à la réalisation de tâches liées à la mise en œuvre d'activités de développement culturel ou relatives au patrimoine, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Un décret fixe les modalités de prise en compte de ces différentes activités.</p> <p>La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.</p>	<p>Du 17 mars au 16 avril 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p>Jusqu'au 28 avril 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p>Le 10 septembre 2009</p>

FILIERE MEDICO – SOCIALE

Concours	Conditions d'inscription	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Dates des épreuves
<p>MEDECIN TERRITORIAL</p> <p>CAT A</p> <p>Concours organisé par le CDG 11 en partenariat avec les CDG 30, 34, 48 et 66</p>	<p style="text-align: center;"><u>CONCOURS EXTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVES</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'un diplôme, certificat ou autre titre de médecin délivré par un des états membre de la communauté européenne ou l'un des autres états parties à l'accord sur l'espace économique européen et visé à l'article L 356-2 alinéa 1 du code de la santé publique, • lorsque les missions correspondant aux postes mis au concours l'exigent, d'un diplôme, certificat ou titre de médecin spécialiste dans les spécialités concernées délivré conformément aux obligations communautaires par l'un des états membre de la communauté européenne ou l'un des autres états parties à l'espace économique européen et reconnu en application de l'article L 366 du code de la santé publique. 	<p>Du 1^{er} au 29 octobre 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p>Jusqu'au 12 novembre 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p>Le 29 avril 2010</p>
<p>PUERICULTRICE CADRE DE SANTE</p> <p>CAT A</p> <p>Concours organisé par le CDG 34 (en partenariat avec les CDG 11 et 30)</p>	<p>1° A un concours interne sur titres ouvert, aux puéricultrices territoriales titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, comptant, au 1er janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emplois ainsi qu'aux agents non titulaires territoriaux titulaires du diplôme d'Etat de puériculture et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, ayant accompli au moins cinq ans de services effectifs de puéricultrice territoriale.</p> <p>2° A un concours ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de puériculture et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle de puéricultrice pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.</p>	<p>Du 1^{er} au 29 octobre 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p>Jusqu'au 12 novembre 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p>Le 11 mars 2010</p>

FILIERE MEDICO – SOCIALE

Concours	Conditions d'inscription	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Dates des épreuves
<p style="text-align: center;">INFIRMIER CADRE DE SANTE CAT A</p> <p>Concours organisé par le CDG 40 dans le cadre de l'inter-région</p>	<p>1- <u>concours interne sur titres ouvert</u> aux fonctionnaires territoriaux titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, relevant du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux, comptant, au 1er janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emplois, ainsi qu'aux agents non titulaires territoriaux titulaires de l'un des diplômes d'accès au cadre d'emplois d'infirmier territorial et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, ayant accompli au moins cinq ans de services effectifs en qualité d'infirmier territorial.</p> <p>2 -<u>concours ouvert</u>, aux candidats titulaires d'un diplôme d'accès au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux ainsi que du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle d'infirmier pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.</p>	<p style="text-align: center;">Du 3 février au 17 février 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi) jusqu'au 24 février 2009 sur place ou sur internet</p>	<p style="text-align: center;">Jusqu'au 4 mars 2009 à minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p style="text-align: center; color: red; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">Le 27 mai 2009</p>

FILIERE SOCIALE

Concours	Conditions d'inscription	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Dates des épreuves
<p style="text-align: center;">PUERICULTRICE TERRITORIALE</p> <p style="text-align: center;">CAT A</p> <p>Concours organisé par le CDG 34 (en partenariat avec les CDG 11, 30, 48 et 66)</p>	<p style="text-align: center;"><u>CONCOURS EXTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVES</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de Puériculture.</p>	<p style="text-align: center;">Du 1^{er} septembre au 24 septembre 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p style="text-align: center;">Jusqu'au 6 octobre 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p>Le 9 février 2010</p>
<p style="text-align: center;">CONSEILLER SOCIO- EDUCATIF</p> <p style="text-align: center;">CAT A</p> <p>Concours interne sur épreuves organisé par le CDG 30 (en partenariat avec les CDG 11, 34 et 66)</p>	<p style="text-align: center;"><u>CONCOURS INTERNE SUR EPREUVES</u></p> <p>Ouvert aux candidats justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours, d'au moins six ans de services effectifs dans le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs ou un corps d'assistants de service social et être en fonction depuis au moins deux ans dans la fonction publique territoriale.</p>	<p style="text-align: center;">Du 1^{er} au 23 avril 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p style="text-align: center;">Jusqu'au 6 mai 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p>Le 10 septembre 2009</p>

FILIERE SOCIALE

Concours	Conditions d'inscription	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Dates des épreuves
<p>ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF</p> <p>CAT B</p> <p>Concours sur titres avec épreuves</p> <p>Concours organisé par le CDG 66 (en partenariat avec les CDG 11, 30, 34 et 48)</p>	<p style="text-align: center;"><u>CONCOURS EXTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVES</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour la spécialité Assistant de service social : du diplôme d'état d'assistant de service social ou d'un certificat, diplôme ou autre titre mentionné à l'article 218 du code de la famille et de l'aide sociale et délivrés dans un autre état membre de la communauté européenne ou dans un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen • pour la spécialité Education spécialisée : du diplôme d'état d'éducateur spécialisé • pour la spécialité Conseil en économie sociale et familiale : du diplôme d'état de conseiller en économie familiale et sociale. 	<p>Du 1^{er} au 23 avril 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p>Jusqu'au 6 mai 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p>Le 1er octobre 2009</p>
<p>AUXILIAIRE DE PUERICULTURE 1^{ère} CLASSE</p> <p>CAT C</p> <p>Concours organisé par le CDG 11 (en partenariat avec les CDG 30,34,48 et 66)</p>	<p style="text-align: center;"><u>CONCOURS EXTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVES</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du certificat d'auxiliaire de puériculture, - du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture - du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture <p>Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier ou, après 1979, du diplôme d'infirmier du secteur psychiatrique</p>	<p>Du 1^{er} octobre au 29 octobre 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p>Jusqu'au 12 novembre 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p>Le 8 mars 2010</p>

FILIERE SOCIALE

Concours	Conditions d'inscription	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Dates des épreuves
<p>AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES</p> <p>CAT C</p> <p>Concours organisé par le CDG 11 (pas de partenariat ; concours organisé dans chaque département de la région Languedoc Roussillon individuellement aux mêmes dates)</p>	<p style="text-align: center;"><u>CONCOURS EXTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVES</u></p> <p>Concours ouvert aux candidats titulaires du CAP petite enfance.</p>	<p>Du 4 février au 4 mars 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p>Jusqu'au 16 mars 2009 minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p>Le 21 octobre 2009</p>

EXAMENS PROFESSIONNELS

FILIERE ANIMATION				
Examens	Conditions d'inscription	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Dates des épreuves
ANIMATEUR CHEF CAT B Examen organisé par le CDG 34 (en partenariat avec les CDG 11, 30, 48 et 66)	ouvert aux animateurs ayant atteint le 7ème échelon de leur grade et aux animateurs principaux sans condition d'ancienneté (avancement de grade).	Du 17 mars au 16 avril 2009 Minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au 28 avril 2009 Minuit (cachet de la poste faisant foi)	Le 24 septembre 2009

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Examens	Conditions d'inscription	Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Dates des épreuves
<p style="text-align: center;">EDUCATEUR TERRITORIAL CHEF DE JEUNES ENFANTS</p> <p style="text-align: center;">CAT B</p> <p>Examen organisé par le CDG 48 (en partenariat avec les CDG 11, 30, 34 et 66)</p>	<p>ouvert aux éducateurs de jeunes enfants ayant un an d'ancienneté dans le 8e échelon de leur grade et les éducateurs principaux sans condition d'ancienneté, comptant trois ans de service dans le cadre d'emplois (avancement de grade).</p>	<p style="text-align: center;">Du 1^{er} au 29 octobre 2009 Minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p style="text-align: center;">Jusqu'au 12 novembre 2009 Minuit (cachet de la poste faisant foi)</p>	<p>Le 9 mars 2010</p>

EN COURS D'ORGANISATION (Inscriptions closes)

CONCOURS	CATEGORIES	CDG ORGANISATEUR	DATES DES EPREUVES
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	B	CDG 11	29 JANVIER 2009
REEDUCATEUR TERRITORIAL	B	CDG 30	12 FEVRIER 2009
AUXILIAIRE DE SOINS DE 1 ^{ère} CLASSE	C	CDG 34	12 FEVRIER 2009
AGENT SOCIAL 1 ^{ère} CLASSE	C	CDG 66	17 FEVRIER 2009
EXAMEN PROFESSIONNEL AGENT SOCIAL 1 ^{ère} CLASSE	C	CDG 66	17 FEVRIER 2009
OPERATEUR DES APS	C	CDG 34	4 MARS 2009
EXAMEN PROFESSIONNEL DE REDACTEUR CHEF	B	CDG 34	26 MAI 2009
EXAMEN PROFESSIONNEL DE REDACTEUR	B	CDG 11 (mais aussi dans chaque CDG de la Région)	17 JUIN 2009

PREVISIONS 2010-2011

(Liste non exhaustive)

CONCOURS	CATEGORIES	DATES DES EPREUVES
EXAMEN PROFESSIONNEL TECHNICIEN SUPERIEUR CHEF	B	SEPTEMBRE 2010
TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL <i>Partenariat interrégional</i>	B	SEPTEMBRE 2010
EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL <i>(ouvert aux agents de maîtrise)</i>	B	SEPTEMBRE 2010
CONCOURS et EXAMEN PROFESSIONNEL AGENT DE MAITRISE	C	JANVIER 2011
GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE	C	JANVIER 2011
PSYCHOLOGUE TERRITORIAL	A	FEVRIER 2011
INFIRMIER TERRITORIAL	B	FEVRIER 2011
EXAMEN PROFESSIONNEL ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1 ^{ère} CLASSE	C	MARS 2011
CONCOURS et EXAMEN PROFESSIONNEL ADJOINT TECHNIQUE DE 1 ^{ère} CLASSE	C	JANVIER 2012